

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**



Séance n° 139 du 18 janvier 2024, 14h00
Salle du conseil/Marseille-Pharo

sous la présidence de Monsieur Éric BERTON, Président d'Aix-Marseille Université



PV soumis à l'approbation de la CFVU du 02 février 2024

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Evelyne BOUTEYRE (pouvoir), Emilie CARRETIER (pouvoir), Kathia CHAUMOITRE, Antoine GENTIER (pouvoir), Nicolas MASCRET, Virginie MERCIER, Jean-Manuel RAIMUNDO, Michel RUQUET.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD, Jean-Michel BREZUN, Jean-Charles DUFOUR, Julien LEFEVRE, Hervé MAGNOULOUX, Nadia MESLI, Gylaine MOLINA, Anaïs SAINT JONSSON.

Collège des usagers :

Présent= Quentin ACQUATELLA (suppl : Mohamed BENKHEDDA)
Absent= Ralph ATRACH (suppl : Clara ROUX-ROCARPIN)
Pouvoir= Anastasia AUBERT (suppl :Youssef BERTE)
Présent= Laurent BADIE-BARTHES (suppl : Lina JAMMOT)
Pouvoir= Marnie BOCAGNANO-MARTINEZ (suppl : Emma CROUIN)
Présente= Ferreol BONNETAIN (suppl :Loïc FABRE)
Présent= Ghjuvan CATONI (suppl :Maïssa BADRI)
Présent= Younes DUFRESNE (suppl : Zoé GORODINE)
Présent= Charles GOMEZ (suppl : Lucas FILETI)
Présent= Charlie HALLART(suppl : Camille BAGNOL)
Absent= Matt JAMIS (suppl :Clara ROPPENNECK)
Présent= Leonardo PEREZ (suppl : Amandine BRILLARD)
Présente= Andréa SOREL (suppl : Lou CHARLOT)
Pouvoir= Ylvana TARDIF (suppl :Théo BOLE-BESANCON)
Absente= Amandine VELLA (suppl : Hugo HALLER)
Présente= Alixe VIEILLEDENT (suppl :Hugo CORNUTELLO)

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Françoise DESRUES, Guillaume GREGOIRE, Soall MAHDJOUR, Marie-Christiane MIRTILLO (pouvoir)

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Sarah BOUALEM, Julien COUDERT (pouvoir), Nathalie MANIVET-DELAYE (absente), Patrick ZIMBARDO (pouvoir)

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Nombre de présents ou représentés : **36**

PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Annie GUILLERM, Nathalie PARQUIER.

I- Vie Institutionnelle

- Désignation du Vice-Président Formation



Le Président d'Aix-Marseille Université, Eric Berton, ouvre la séance à 14h05 après avoir constaté le quorum.



Le Président rappelle les modalités de désignation du Vice-présidence formation. La proposition de candidature soumise à l'avis de la CFVU sera transmise au Conseil d'administration d'AMU pour validation.

Il propose Madame Sophie de Cacqueray, professeur des universités à AMU, en qualité de Vice-présidente Formation de l'établissement et l'invite à détailler son parcours.

Mme de Cacqueray indique qu'elle n'était pas prédestinée à enseigner dans l'académie d'Aix-Marseille, étant native de Nice. Ce sont des opportunités successives qui lui ont permis, à compter de son DEA de « Droit public » à la Faculté de Droit et de Sciences politique d'Aix-Marseille, d'intégrer le volet formation dans l'enseignement supérieur. A l'issu de son doctorat et de son recrutement comme Maitre de conférences en 2001, elle a occupé des postes tels que assesseurs du doyen, et vice-doyenne formation qui ont façonné un parcours résolument orienté vers la formation des étudiants.

En 2020, elle a rejoint l'équipe de gouvernance auprès du Vice-président formation, en qualité de Vice-présidente déléguée aux affaires générales en formation.

Sur le plan des activités pédagogiques, elle enseigne en licence comme en Master, avec comme seule ligne de conduite d'être au service de l'étudiant, de sa progression, de sa construction et de sa réussite, comme d'autres en leur temps ont pu l'aider à grandir.

Elle reste également ancrée dans ses missions liées à la recherche, car spécialiste en « Droit constitutionnel » et plus précisément en « Droit parlementaire », elle a créé un Master « Etudes parlementaires » en codiplomation avec l'université du Luxembourg.

Elle termine sa présentation en ajoutant que ses qualités sont la rigueur, la franchise et l'honnêteté qui peuvent être à la fois ses défauts.

(Voir la synthèse du curriculum vitae en annexe 1 du présent procès-verbal)

Le Président demande si les membres ont des questions.

M. Perez, représentant du collège usagers et de l'organisation étudiante « UNEF, Union syndicale, Union étudiante, FSE », rappelle qu'en fin d'année universitaire les étudiants se sont opposés à la limitation des accès à la formation en licence 1 de « Psychologie », et contre la fermeture de parcours de langues en ALLSH.

Il souhaite savoir quels seront les leviers pour éviter de nouvelles fermetures de places.

Mme de Cacqueray rappelle que la dernière CFVU a voté une réduction de places moindre que proposée par la composante, avec une clause de revoyure pour l'année suivante. Le travail continue pour améliorer les conditions d'accueil.

M. Lefevre, représentant du collège B et du syndicat « CGT-FSU-Solidaires et sympatisant.es », demande à Mme de Cacqueray son expertise du droit constitutionnel quant au contenu de la loi immigration. Il s'interroge sur les projets d'AMU, si la décision du Conseil constitutionnel du 25 janvier prochain rend promulgable cette loi. Il est question selon lui de défendre l'attractivité de l'établissement.

Mme De Cacqueray ne souhaite pas présager de la décision du Conseil constitutionnel. Elle indique que cette loi pourrait effectivement impacter les usagers étrangers à l'université. En revanche, elle affirme, sous le contrôle du Président, qu'AMU sera vigilante sur les dispositions et adaptera des mesures sociales, s'il y a lieu.

Le Président intervient pour rappeler que les instances de l'université ne doivent pas être instrumentalisées pour répondre à des divergences politiques au niveau national. AMU sait réagir au niveau local. L'université l'a prouvé pendant la pandémie de 2020, ou encore avec le dispositif d'exonération lors de l'application des droits d'inscription différenciés. Il confirme que l'établissement reste dans la continuité de l'engagement social.

Mme Desrues, représentante des personnels BIATSS et du syndicat « UNSA Education », demande si cette gouvernance formation sera attachée au développement de la formation professionnelle.

Mme de Cacqueray indique que la formation tout au long de la vie est un enjeu majeur et les formations vont progresser en ce sens.

Mme Sorel, représentante du collège usagers et de l'organisation étudiante « La Fami », demande si la problématique de la sédentarité étudiante va être abordée dans l'organisation des formations. En effet, l'entrée dans l'enseignement supérieur est un point de rupture à la pratique sportive. Une demi-journée balisée sur les emplois du temps ne serait pas suffisante. Il est question de réfléchir à des activités pour entrecouper des journées de huit heures de cours.

Mme de Cacqueray explique que les calendriers universitaires font l'objet d'un groupe de travail de la gouvernance formation. Il lui semble que c'est par ce dispositif que des solutions pourront être apportées.

Le Président remercie Mme de Cacqueray pour cette présentation et l'invite à sortir de la salle afin de soumettre à l'avis de la CFVU sa candidature.

Il demande aux membres s'ils souhaitent voter à bulletin secret ou à main levée.

Les membres choisissent à l'unanimité le vote à main levée.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 28 voix pour et 8 abstentions, à la candidature de Sophie de Cacqueray en qualité de Vice-présidente Formation.

❧
L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance à 14h30.
❧

Le Président d'Aix-Marseille Université

Eric Berton



